



## En région

### Cour d'appel d'Orléans

791

# 3 questions à Jean-Luc Roche, président du conseil régional des notaires de la cour d'appel d'Orléans



Notaire associé à Château-Renault (Indre-et-Loire), Jean-Luc Roche a prêté serment en 1992.

Élu président du conseil régional le 29 mai dernier, son investissement au sein des instances est ancien. Il a notamment été membre, rapporteur, vice-président et président de la chambre des notaires d'Indre-et-Loire, trésorier et vice-président du conseil régional et deux fois délégué à l'Assemblée de liaison.

## 1 Pouvez-vous nous présenter en quelques lignes votre conseil ?

Le conseil régional des notaires de la cour d'appel d'Orléans regroupe trois compagnies : deux de taille équivalentes - le Loiret (99 notaires, 55 offices) et l'Indre-et-Loire (96 notaires, 51 offices) - et le Loir-et-Cher, plus petite (52 notaires, 29 offices). La Loire constitue le trait d'union de ces trois départements, qui regroupent chacun des territoires extrêmement variés - la Beauce, la Sologne, la Touraine, le Perche Vendômois, le Chinonais, le Gâtinais, la Champagne tourangelles, etc. - avec grandes zones urbaines : Orléans et Tours, les deux principaux pôles économiques, et Blois, située entre les deux et qui joue le rôle d'intermédiaire. Toutes sont situées à moins d'une heure de Paris, via l'autoroute ou le train.

L'activité des études y est plutôt traditionnelle, mais donc variable en fonction de leur localisation.

Notre notaire-type est peu ou prou le même qu'au niveau national : c'est un homme dans 62 % des cas, âgé de 48 ans (l'âge médian est de 46 ans) et qui exerce encore majoritairement dans une SCP (52 %, avec 39 % d'offices individuels et 9 % de SEL), ce qui devrait sans doute changer dans les prochaines années. Il n'est salarié que dans moins de 10 % des cas. On recense enfin plus de 1 200 collaborateurs dans le ressort.

## 2 Quelles réalisations récentes vous donnent le plus de satisfaction ?

Venant de prendre mes fonctions, j'évoquerai celles de mon prédécesseur, Marc Aubert, dont le mandat a malheureusement été bouleversé par le séisme *Montebourg*. Mon confrère avait notamment mis l'accent sur la formation continue, en organisant notre première université régionale ou encore en mettant en place une formation relative aux structures d'exercice suite au dépôt du projet de loi *Macron*. Je crains malheureusement que la conjoncture ne nous permette pas de donner une suite immédiate à cette université régionale, qui nécessite beaucoup d'énergie. Las, nous ne pouvons être sur tous les fronts. Mais avec le CRFPN et l'INAFON, nous disposons déjà d'une offre de formation riche et structurée, qui nous permet de nous consacrer sereinement à d'autres actions.

## 3 Quels sont précisément vos principaux projets pour ce mandat ?

Sans originalité, la gestion des conséquences de la loi *Macron* sera notre priorité. Pour l'heure, on sait seulement que ce qui a été ne sera plus et l'on ignore encore précisément ce qui sera. La loi vient certes d'être votée, mais nous attendons encore la décision du Conseil constitutionnel et la tenue des décrets d'application. J'espère que cette situation intermédiaire - une crise au sens médical du terme - prendra vite fin. Une

chose est sûre : la mutation est profonde et va au-delà des seuls aspects économiques, au risque d'affecter des valeurs essentielles du notariat, comme la confraternité. Je l'ai constaté récemment avec la difficulté à mobiliser les confrères dans la vie des instances. Ou avec la baisse de la participation aux dîners de compagnie, qui constituent pourtant des occasions privilégiées de rencontres et d'échanges entre confrères qui se connaissent de moins en moins, compte tenu du fort mouvement de renouvellement que nous vivons. Il ne faut pas céder à la tentation du repli sur soi !

Mais gardons-nous aussi du pessimisme et d'une nostalgie excessive en la matière. Je constate que la participation à la vie et à la défense de la profession prend d'autres formes, par exemple sur les réseaux dits *sociaux*. Les notaires de notre région - dont les célèbres « notaires furibards » -, ont été particulièrement actifs et il faut saluer leur dynamisme et leur implication. Ces nouveaux moyens de communication ne sont pas dénués d'intérêt, loin s'en faut. Mais moins conviviaux, c'est certain. Aussi, entretenir cette confraternité et cette convivialité, dans cette période particulièrement troublée, constitue un objectif qui me tient à cœur.

Au-delà, le contexte nous invite à réfléchir à l'évolution de notre métier et de notre organisation, tant professionnelle - nos structures d'exercice, notre projet d'entreprise, etc. - qu'institutionnelle. J'espère que mes confrères ont été nombreux à répondre ces derniers jours à la consultation nationale lancée par le Conseil supérieur. Il faut être cohérent : on ne peut à la fois dénoncer l'immobilisme supposé des autres lorsque l'on est soi-même sur la réserve et inactif...

Localement, sans doute devons-nous relancer la réflexion sur la nécessité d'avoir deux niveaux de structures : chambres départementales d'une part, et conseil régional d'autre part. D'abord, par souci évident

d'économies. Mais aussi parce que notre environnement et les comportements évoluent. Un exemple : l'organisation pyramidale du notariat qui faisait naguère notre force ne pourrait-elle pas devenir une faiblesse à l'ère des réseaux ?

Enfin, j'entends ne pas négliger la communication. Vers l'extérieur évidemment. Plus que jamais, nous avons besoin d'expliquer notre rôle et nos missions, que beaucoup se sont plus à caricaturer ces derniers mois. Au cours de cette période, j'ai été frappé de constater

combien nos clients pouvaient avoir dans le même temps une vision extrêmement positive de leur notaire et continuer de cultiver une image au mieux datée, au pire erronée, du notaire. À nous de les aider à ce qu'ils abandonnent ces images d'Épinal qui n'ont rien à voir avec la réalité qu'ils connaissent par ailleurs.

Communication externe, mais aussi interne, où les besoins, certes différents, ne sont pas nécessairement moins importants... Ici aussi, beaucoup ont une vision déformée de la

vie des instances. Elles sont plus que jamais ouvertes à toutes les bonnes volontés, pour peu qu'on daigne s'y investir. Beaucoup de nos confrères ont fait montre de leurs talents et de leur créativité sur le net ou ailleurs. Qu'ils n'hésitent pas à faire profiter les instances de leurs compétences ! C'est en tout cas dans cet état d'esprit collectif, « collaboratif » ou « participatif » dirait-on aujourd'hui, que j'entends mener ces deux prochaines années.

## Conseil régional des notaires de la cour d'appel d'Orléans

### Composition pour l'exercice 2015-2016

**Président** : Jean-Luc Roche, notaire à Château-Renault (Indre-et-Loire) ; **Vice-président** : Nicolas Tiercelin, notaire à Montrichard (Loir-et-Cher) ; **Syndic régional** : Jean-Michel Coquema, notaire à Joué-lès-Tours (Indre-et-Loire) ; **Trésorier** : Marjorie de Decker, notaire à Châteauneuf-sur-Loire (Loiret) ; **Secrétaire** : Marie-Pierre Itier-Lapointe, notaire à Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire) ; **Rapporteur** : Cédric Pléau, notaire à Olivet (Loiret) ; **Membres** : Sébastien Boissay, notaire à Romorantin-Lanthenay (Loir-et-Cher) ; Marie-Sophie Brocas-Bezault, notaire à Rouziers-de-Touraine (Indre-et-Loire) ; Georges Rabbe, notaire à Jargeau (Loiret) ; Claude Renucci, notaire à Beaune-la-Rolande (Loiret) ; Carole Coulon, notaire à Tours, président de la chambre départementale d'Indre-et-Loire ; Valérie Fortin-Joly, notaire à Vendôme, président de la chambre départementale du Loir-et-Cher ; Éric Lemoine, notaire à Montargis, président de la chambre départementale du Loiret ; **Délégué régional au Conseil supérieur du notariat** : Jean-Claude Jacob, notaire à Amboise (Indre-et-Loire).



© SERGIY-N - FOTOLIA

→ Votre ingénieur commercial LexisNexis dans la région : Luc Barman, Tél. 06.12.58.82.73 ; email : luc.barman@lexisnexis.fr